



FORMATION

Mes chers Confrères,

L'UJA de NANTERRE co-organise avec la FNUJA la formation suivante dans les locaux de l'Ordre, sur le thème :

L'exécution des peines

(mises à exécution, aménagement des peines, commission d'application des peines, confusion, période de sûreté)

animée par

- Madame Isabelle REGNIAULT, Vice-Présidente chargée de l'Application des Peines
- Monsieur Hervé DEFOSSEUX, Président chargé de l'Application des Peines
- Madame Joëlle LEMOINE, Conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation

Le jeudi 25 juin 2015 de 17H à 19H00

Cette formation est ouverte à tous dans la limite de 40 places et est gratuite pour les membres de l'UJAN et des autres UJA (nous vous rappelons qu'il n'y a pas d'âge limite pour adhérer à l'UJAN).

Pour les participants non adhérents des UJA une participation de 30 euros est demandée.

Cette formation est validante au titre de la formation continue, il vous sera délivré une attestation à l'issue de la formation.

L'organisme dispensateur des formations est :

LA FEDERATION NATIONALE DES UNIONS DE JEUNES AVOCATS

N° d'agrément : 11 75 371 14 75

Pauline MOURET
Présidente

BULLETIN D'INSCRIPTION

Monsieur et/ou Madame :

Toque n°

Adresse mail :

Adhérent UJA

oui

non

Participera le Jeudi 25 juin 2015 de 17H00 à 19H00 à la formation sur « l'exécution des peines » ; joint à cet effet un chèque à l'ordre de l'UJAN d'un montant de :Euros (30,00 Euros par participant non adhérent à l'UJA)

A retourner à Capucine GARNIER Toque PN 483 / garnieravocat@gmail.com